

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS :

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°146, en date du 24 avril 1978, relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et M. DESSAI ADAMJEE - Montant du loyer : SEPT CENTS FRANCS (700 F) par mois.

ARRETE N°148, en date du 25 avril 1978, relatif à la passation d'un marché négocié entre la Commune de Saint-Denis et l'Entreprise "TOMI et Fils" - Montant du marché : CENT QUARANTE MILLE CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS QUATRE VINGT DIX NEUF CENTIMES (140 154 F 99).

ARRETE N°152, en date du 2 Mai 1978, relatif à la passation d'un contrat de bail entre la Commune de Saint-Denis et l'Association des Pupilles de l'école publique.

ARRETE N°153, en date du 2 Mai 1978, relatif à la location d'un appartement appartenant à la S.I.D.R., situé à Petite Ile - Saint-Denis - Montant du loyer : 127 F (CENT VINGT SEPT FRANCS)

ARRETE N°155, en date du 3 Mai 1978, relatif à la passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Agriculture..

ARRETE N°156, en date du 4 Mai 1978, relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Christol de SIGOYER - Montant du loyer mensuel symbolique : 50 F (CINQUANTE FRANCS).

ARRETE N°157, en date du 4 Mai 1978, relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et M. PLESIER Jules Henri - Montant du loyer mensuel : 200 F (DEUX CENTS FRANCS).

ARRETE N°158, en date du 4 Mai 1978, relatif au paiement à Maîtres MACE et ADOLPHINI-SMADJA, notaires associés, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la commune d'un terrain appartenant aux Consorts MARCE. - Montant de la note : 1 183 F 20 (MILLE CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS 20 CENTIMES).

ARRETE N°159, en date du 4 Mai 1978, relatif à la passation du contrat de bail avec M. GRONDIN Joseph pour la location d'un terrain communal situé à Montgaillard les Hauts.- Montant du loyer : 2 000 F (DEUX MILLE FRANCS).

ARRETE N°160, en date du 4 Mai 1978, relatif à la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la Société Dionysienne de Fourniture de Matériaux et Transport.

ARRETE N°161, en date du 4 Mai 1978, relatif à la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Franck VIRAPIN.

ARRETE N°169, en date du 11 Mai 1978, relatif à la passation d'une convention avec M. BOHIN Jean, pour l'occupation d'un terrain communal. Montant de la redevance : 100 F CENT FRANCS.

ARRETE N°170, en date du 11 Mai 1978, relatif à la passation d'un contrat de location avec Monsieur SEEBERGER pour l'occupation d'un immeuble communal. - Montant du loyer mensuel : 50 Francs à la prise de possession qui augmentera de 50 Francs par mois jusqu'au douzième mois et demeurera fixé à 600 Francs à partir du treizième mois et jusqu'à nouvel ordre.

ARRETE N°171, en date du 12 Mai 1978, relatif à la passation d'un bail entre la Commune de Saint-Denis et M. SITALA-PRESSAD.- Montant du loyer annuel : 400 F (QUATRE CENTS FRANCS).

ARRETE N°230, en date du 22 Mai 1978, relatif à la passation d'un contrat de bail entre la commune de Saint-Denis et le Conservatoire Municipal de Musique. - Montant du loyer annuel symbolique : UN FRANC (1 F).

ARRETE N°234, en date du 30 Mai 1978, relatif à la passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Équipement - Montant de l'opération : 3 500 000 F (TROIS MILLIONS CINQ CENTS MILLE FRANCS).

ARRETE N°235, en date du 30 Mai 1978, relatif à la passation d'un contrat d'assurance entre la Commune de Saint-Denis et la "CREOLE". - Montant de la dépense : 100 928 F 84 (CENT MILLE NEUF CENT VINGT-HUIT FRANCS 84 CENTIMES).

ARRETE N°243, en date du 6 juin 1978, relatif à la passation d'un contrat entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur CHARLES. - Montant de la dépense : inscrit au chapitre 903 - article 232-06 du Budget Communal.

x

x

x